



Rubrique: Inscriptions au registre du commerce

Sous-rubrique: Mutation

Date de publication: SHAB 25.03.2024

Numéro de publication: HR02-1005993910

Entité de publication

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Mutation Destinus Suisse SA, Payerne

Destinus Suisse SA
Route de l'Aéropôle 132
1530 Payerne

Destinus Suisse SA, à Payerne, CHE-308.117.989 (FOSC du 18.03.2024, p. 0/1005988281). Rectificatif: l'inscription n° 5726 du 13.03.2024 (FOSC du 18.03.2024, p. 0/1005988281) est rectifiée en ce sens que le but de la société est de rechercher, développer, fabriquer et commercialiser des véhicules aériens subsoniques, supersoniques et hypersoniques, et de répondre aux besoins en matière de transport de passagers, de livraison de fret et de sécurité. En outre, la société se dédie à l'avancement et à l'application de solutions énergétiques durables et de technologies de mobilité à base d'hydrogène. La société peut créer des filiales et des succursales ainsi que détenir des participations dans toutes entreprises, à l'exception des opérations prohibées par la LFAIE. La société peut acquérir, détenir et aliéner des immeubles, à l'exception des opérations prohibées par la LFAIE, et des droits de propriété intellectuelle. La société peut exécuter toutes opérations commerciales, financières ou autres qui sont en rapport direct ou indirect avec son but social. La société peut fournir des financements directs ou indirects, que ce soit sous accord de prêts et/ou sous toutes autres formes de financement, contre rémunération ou non, à des tiers ou à des sociétés dans lesquelles elle détient des participations directes ou indirectes, ainsi qu'à ses actionnaires directs ou indirects et aux sociétés dans lesquelles ceux-ci détiennent des participations directes ou indirectes. La société peut également fournir toute sorte de sûretés ou de garanties afin de garantir ses obligations ou les obligations de chacune desdites personnes, y compris sous forme de droits de gages, de cessions ou de transferts à titre de sûretés, de garanties en tout genre ou d'engagements d'indemnisation, contre rémunération ou non. La société peut fournir ces financements, sûretés ou garanties quand bien même cela serait dans l'intérêt exclusif de tiers ou de sociétés dans lesquelles elle détient des participations directes ou indirectes, ou dans celui de ses actionnaires directs ou indirects ou des sociétés dans lesquelles ceux-ci détiennent des participations directes ou indirectes.

Registre journalier no 6259 du 20.03.2024

Précédente publication dans la FOSC: no 54, Date: 18.03.2024

Point de contact: Registre du commerce du Canton de Vaud